



Comment savoir si le bulletin n°2 est vierge

Par **amaya31**, le **03/08/2011 à 11:45**

Bonjour,rnrnrnJe viens vers vous car j'aurais souhaité avoir une précision de la plus haute importance. Je souhaite déposer une candidature pour travailler dans la police municipale. Je sais qu'il est nécessaire que le bulletin n°2 soit vierge mais j'ai fait une petite bêtise il y qq années; une personne morale à porter plainte contre moi c engager à la retirer si je réparais mon erreur, ce qui à été fait mais entre temps le gendarmerie à pris ma déposition empruntes photo, donc il y a forcément une trace de cette affaire mais apparaît-elle dans le bulletin n°2????? je n'ai pas comparu au tribunal mais j'ai payé une amende de 300e. rnJ'attends vos réponses avec impatience

Par **corimaa**, le **03/08/2011 à 16:24**

Bonjour, il faut vous rendre au secretariat du tribunal de grande instance de votre ville avec votre CNI pour faire une demande de consultation de votre casier judiciaire car seul le 3eme volet peut etre demandé via internet